

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 juillet 2013

Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?

Déclaration du groupe des entreprises

La France possède le deuxième espace maritime mondial après celui des États-Unis. L'enjeu pour notre pays est de se reconnaître enfin pleinement comme une nation maritime et de devenir vraiment, selon la belle expression née au Grenelle de la mer, l'Archipel France.

Telle est l'ambition à laquelle nous invitent le rapport très complet présenté aujourd'hui et son avis associé qui tracent les axes prioritaires de cette démarche. Nous souscrivons pleinement à cette ambition, conscients en tant qu'entreprises, tout à la fois du potentiel unique de la mer en termes de richesses et d'apports divers et uniques, et de sa fragilité qu'il convient de mieux comprendre et de préserver.

Notre groupe tient à remercier la rapporteure pour ce travail qui la passionne tellement. Tant son expertise que sa recherche permanente de compromis constructif ont fait la qualité de cet avis.

Le groupe des entreprises se félicite de ce travail qui concilie les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Nous soutenons les recommandations en faveur du renforcement des connaissances et de la R&D et croyons dans ce domaine, comme dans d'autres, à la pertinence de partenariats gagnants-gagnants entre acteurs publics et privés.

Oui, la gestion durable des activités humaines en mer nécessite une approche écosystémique garante de leur croissance harmonieuse. Qu'il s'agisse de ressources biologiques, énergétiques ou minérales, de pêche responsable, d'énergies marines ou des nouveaux navires éco-conçus, les activités des hommes en mer doivent prendre en compte dès l'origine, en amont des projets, et tout au long de leur cycle de vie, la dimension environnementale.

Toutefois, si nous soutenons les recommandations en termes de reconstruction et de recyclage des navires, nous préférons à la création de nouvelles filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) la mise en œuvre d'accords volontaires mobilisateurs.

L'avis le souligne, la pêche est en mutation : les ressources s'épuisent, les pêcheurs doivent faire face à la concurrence illicite et dangereuse d'opérateurs sans scrupules. Nous soutenons l'idée d'un label européen de qualité, certifiant les produits de la pêche durable, la lutte contre la pêche illégale et le renforcement des coopérations entre chercheurs et pêcheurs, comme cela avait été préconisé dans l'avis de Joëlle Prévot-Madère sur la politique commune des pêches.

Un débat au niveau européen sur l'avenir et les critères de la pêche en eau profonde nous semble pertinent. En effet, les espèces concernées ont des croissances lentes et la reconstruction des stocks halieutiques est compromise par des pratiques non durables que nous désapprouvons.

Enfin, s'agissant de la gouvernance, notre groupe partage l'orientation affichée d'un pilotage unifié de la politique maritime française associant acteurs nationaux et régionaux et garant d'une meilleure intégration des dimensions terrestres et maritimes. Pour autant, cette réforme doit être l'occasion d'une mise en synergie de moyens et non une source de dépenses nouvelles, non supportables par nos finances publiques.

Considérant cet avis comme une contribution positive à une problématique majeure pour notre avenir, le groupe des entreprises l'a voté.